

## Le principe de séparation des pouvoirs et le régime semi-présidentiel

**M. Dominique Rousseau,**

Professeur de Droit Constitutionnel à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

### Introduction

1. Une constitution c'est la garantie de la liberté des citoyens
  - Parce qu'elle est un acte écrit qui permet aux citoyens de comparer ce qui est écrit et ce qui est fait par le pouvoir ;
  - Parce qu'elle organise une séparation des pouvoirs qui garantit un équilibre et donc la liberté politique ;
2. Mais quelle séparation des pouvoirs ?
  - Montesquieu en pose le principe
  - Les constitutionnalistes distinguent trois modes de séparation des pouvoirs (souple, rigide, mixte)

**Question :** Le mode semi-présidentiel de séparation des pouvoirs garantit-il mieux que les autres la liberté des citoyens ?

- I. Une garantie limitée par le caractère équivoque de ce mode de séparation des pouvoirs.
  - A. Équivoque par la nature hétérogène de la catégorie semi-présidentiel.
  - B. Équivoque par la compétition entre majorité présidentielle et majorité parlementaire

**II.** Une garantie ouverte par le caractère paradoxal de ce mode de séparation des pouvoirs

**A.** Paradoxal par la révélation des défauts de la théorie classique du principe de la séparation des pouvoirs ;

**B.** Paradoxal par la révélation de la Justice comme garantie des droits et libertés.